

DEMANDE DE DELAI POUR LE REGLEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Filière élevage : bovins et porcins

Vous devez retourner ce document, dans les quinze jours, directement au Service Recouvrement Affaires Juridiques de la MSA, accompagné du questionnaire ressources si celui-ci vous a été remis.
Pour les sociétés, ce document n'est pas demandé.

Nous vous rappelons que l'octroi d'un délai pour le paiement des cotisations sociales n'entraîne pas une remise de plein droit des majorations de retard que la Mutualité Sociale Agricole est tenue de calculer conformément à la réglementation en vigueur.

Lors du paiement définitif des cotisations et dans l'hypothèse où vous avez respecté votre échéancier de paiement, une demande de remise des majorations de retard sera présentée automatiquement à la Commission de Recours Amiable.

Nous vous rappelons aussi que :

- les cotisations courantes devront être payées aux échéances normales.
- tout retard de paiement aura pour conséquence la rupture du présent accord.
- une mise en demeure pourra éventuellement vous être adressée en vue de garantir notre créance.
- la dette pourra éventuellement être réglée par anticipation.

➡ **Demandeur :**

- Nom / prénom ou Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro d'adhérent : _____ ● Téléphone/Fax : _____

➡ **Situation professionnelle :**

- Activité principale : _____ ● Autre activité : _____

➡ **Délai demandé :**

- Cotisations concernées :

- Proposition de paiement (à préciser obligatoirement) :

- Motif de la demande (à préciser obligatoirement) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Fait à _____ le _____

Signature